



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°81/2023

Objet : Acquisition de deux motos affectées à la Police Municipale et reprise. Annule et remplace la décision n°64/2023.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant la proposition commerciale établie par ULTIMATE MOTO 60, Rue Louis Saint Just ZAC du bois des fenêtres – 60740 SAINT MAXIMIM :

- pour l'acquisition pour le service de la Police Municipale de deux motos de marque BMW modèle G 310 GS, pour un montant unitaire de 7 994,17€ HT soit 9 593,00€ TTC soit un montant total de 15 988,34 € HT soit 19 186€ TTC.
- pour la reprise de trois motos 125 WR de marque YAMAHA pour un montant de 1 400€ TTC pour les deux de 2012 et pour un montant de 1 200€ TTC pour celle de 2011.

DÉCIDE

- **d'acquérir** pour le service de la Police Municipale de deux motos de marque BMW modèle G 310 GS, pour un montant unitaire de 7 994,17€ HT soit 9 593,00€ TTC soit un montant total de 15 988,34 € HT soit 19 186€ TTC auprès d'ULTIMATE MOTO 60, Rue Louis Saint Just ZAC du bois des fenêtres – 60740 SAINT MAXIMIM.
- **d'accepter** l'offre de reprise par la même société de trois motos 125 WR de marque YAMAHA pour un montant total de 4000€ TTC, soit 1 400€ TTC pour les deux motos de 2012 et 1 200€ TTC pour celle de 2011.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 21 juillet 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230721-81-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2023

Mise en ligne le 24 juillet 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr